





sommets & grands lacs communauté de communes

Arrêté n°2023-13 DELEGATION DE SIGNATURE SUPPLEMENTAIRE à David CLERE

Responsable patrimoine bâti et coordonnateur des équipes techniques

Le Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2023-07 du 22 mai 2023 portant délégation de signature à David CLERE, responsable patrimoine bâti et coordonnateur des équipes techniques dans le cadre de ses fonctions ;

Considérant qu'il est indispensable d'élargir cette délégation de signature à la réception de livraison des véhicules de service ;

ARRÊTE

Article 1er: A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, une délégation de signature supplémentaire est donnée à David CLERE, responsable patrimoine bâti et coordonnateur des équipes techniques, pour signer les documents relatifs à la réception et la restitution des véhicules de service pris en location ou achetés par la Communauté de Communes.

Article 2: Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

A Château-Chinon, le 07 juin 2023 Le Président.

René BLANCHOT

Tél.: 03.86.79.43.99 Courriel: contact@ccmorvan.fr